

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

« ESENS ECHIQUIER PATRIMOINE »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « **ESENS ECHIQUIER PATRIMOINE** ». A ce titre, nous vous informons de la modification suivante apportée à votre Fonds :

Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») :

Nous vous rappelons que votre Fonds est nourricier du compartiment « Echiquier Patrimoine » (Action A : FR0010434019) de la SICAV de droit français « ECHIQUIER », gérée par La Financière de l'Echiquier.

Un dispositif de plafonnement des rachats a été mis en place sur le compartiment maître permettant de différer tout ou partie des rachats dès lors que, lors d'une date de centralisation, les demandes de rachats reçues représentent plus de 5 % de l'actif net du compartiment maître.

Ce dispositif pourra être déclenché sur décision de la société de gestion du compartiment maître dès lors que les conditions de liquidités du compartiment maître ne permettent pas d'exécuter la totalité des demandes de rachat sur une même valeur liquidative.

En tant que fonds nourricier, votre FCPE sera impacté en cas de déclenchement du plafonnement des rachats sur son compartiment maître.

Par conséquent, conformément aux dispositions de l'Instruction AMF 2017-05, nous vous informons que le règlement de votre FCPE nourricier sera mis en conformité avec les dispositions de son compartiment maître et sera également complété des précisions suivantes :

« En cas de décision de la société de gestion du compartiment maître d'activer le dispositif de plafonnement des rachats sur le compartiment maître, le Fonds nourricier pourra, également sur décision de sa société de gestion, décider de plafonner les rachats. Dans ce cas, le Fonds nourricier exécute au moins la part des ordres de rachat correspondant à celle exécutée par le compartiment maître ».

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 |
N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008
Paris | www.sienna-gestion.com

Cette modification ne nécessite aucune démarche de votre part et sera effective à compter du 31/10/2024, date de mise à jour du règlement de votre Fonds.

Cette mise à jour s'effectuera sans frais et n'aura aucune incidence sur les dates de disponibilité de vos avoirs.

Pour chacun des Fonds présents dans le(s) Plan(s) d'Épargne Salariale de votre entreprise, nous vous invitons à prendre connaissance de sa documentation et notamment du DIC, disponibles auprès de **votre Teneur de compte**.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion